



Inscription à L'Association Sportive du lycée BELLEVUE

ANNEE 2023-2024

NOM : Prénom : Classe :

N°portable élève : N°Carte Jeune :

>> Adresse mail d'un parent (obligatoire pour finaliser la création de la licence) :
.....

La Cotisation est de 23 euros : 15 euros sont financés par la région et crédités sur votre carte jeune, 8 euros restent à votre charge (à régler en chèque à l'ordre de l'Association Sportive du lycée Bellevue)

Activité(s) choisie(s) :

PROGRAMMATION 2023/2024

▲ Agenda ENT mis à jour chaque semaine (Lycée>Association Sportive)

LE SOIR			
VOLLEY BALL	LUNDI	17H45/19H15	Mme Lhomme
BADMINTON	MARDI	17H45/19H15	Mme Basauri
SPORTS COLLECTIFS	JEUDI	17H45/19H15	Mme Joye
CIRCUIT TRAINING	JEUDI	17H45/19H15	Mme Lhomme
LE MERCREDI			
ESCALADE	MERCREDI	13H00/15H00	Mme Basauri
ACTIVITES DE PLEINE NATURE / RAID	MERCREDI	13H30/15H00	Mme Joye

Activités groupées lycées d'Albi S'inscrire au préalable auprès des professeurs d'EPS

NATATION à partir du 27 septembre	MERCREDI	13H30/15H30	Mme Joly (Atlantis)
RUGBY	MERCREDI	13H00/15H00	Mme Andrieu (Rascol)

LES SORTIES PONCTUELLES (programme affiché sur les tableaux d'affichage au gymnase et sous le préau)

Pensez à vous inscrire la semaine précédente !..

JOURNEE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	20 septembre à Cap'Découverte
CROSS DEPARTEMENTAL	22 novembre à Carmaux
CHALLENGES INTER LYCEE	2ème semestre (3 ou 4 rencontres)
RAID DEPARTEMENTAL	Octobre, Mars et Juin
VALRAS PLAGE	fin d'année

Participation possible aux championnats UNSS d'autres activités : n'hésitez pas à vous informer auprès des professeurs d'EPS !

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal ⁽¹⁾ autorise

⁽²⁾ né(e) le classe

Régime : DP4- DP5 - INT - EXT ⁽¹⁾ à participer aux activités de l'Association Sportive du lycée BELLEVUE.

J'autorise également les organisateurs à diffuser les documents photographiques et vidéo où pourrait figurer mon enfant. En cas de refus de la famille, mon enfant devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés. ⁽³⁾

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Numéro de la famille à contacter en cas d'urgence :

Fait à, le Signature

(1) rayer les mentions inutiles

(2) nom prénom du licencié

(3) rayer en cas de refus

